



REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025

I – INSCRIPTION - COTISATION

Toute inscription ne sera possible **QUE** s'il y a paiement **COMPLET** de la cotisation.
 Tout élève n'ayant pas réglé l'année complète pourra être refusé l'année suivante.

Si l'élève souhaite abandonner à la fin du **premier** cours, la cotisation sera remboursée. Au-delà de cet unique cours, **le remboursement ne pourra s'effectuer que pour raison médicale avec justificatifs.**

II – RESPONSABILITE

L'association n'est responsable des élèves que pendant les heures de cours (un appel est fait à chaque cours par les professeurs), vous devez donc vous assurer de la présence du professeur avant de laisser vos enfants. Nous vous rappelons aussi que la présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours ainsi que dans les vestiaires à partir du collège. Vous devez également être présent **à la fin du cours** pour récupérer vos enfants. **Nous déclinons toute responsabilité au-delà de l'horaire de fin du cours, il est donc indispensable de veiller à la ponctualité d'un adulte pour récupérer votre enfant.**

III – TENUES

<i>COURS D'EVEIL (4/5 ANS)</i>	<i>COURS D'INITIATION (6/7 ANS)</i>	<i>COURS DE JAZZ</i>	<i>COURS DE DANSE CONTEMPORAINE</i>	<i>COURS DE CLASSIQUE</i>	<i>COURS DE YOGA</i>
<i>Justaucorps ou tenue confortable</i>	<i>Justaucorps ou tenue confortable</i>	<i>Pantalon de jazz/ jogging</i>	<i>Pantalon de jazz/ jogging/ legging</i>	<i>Justaucorps</i>	<i>tenue confortable</i>
<i>Collant sans pied</i>	<i>Collant sans pied</i>	<i>Tee-Shirt</i>	<i>Tee-shirt</i>	<i>Collant classique rose pâle</i>	<i>pas de chaussettes</i>
		<i>Chausson de jazz</i>	<i> pieds nus</i>	<i>Demi-pointes roses avec élastiques</i>	<i>tapis couverture pour les dernières minutes de relaxation / serviette</i>

-> **Autre matériel** : gourde. Attention: **les gourdes en verre ne sont pas acceptées** pour des raisons de sécurité.

☞ Sauf recommandations particulières des professeurs, les élèves ne doivent porter ni chaussettes (risques accrus de chutes) ni rythmiques.

☞ Nous vous invitons à veiller à ce que les élèves arrivent en tenue propre et les **cheveux attachés** aux cours (vestiaire à disposition).

Les familles en difficulté financière pour se procurer une tenue de danse peuvent se faire connaître auprès du bureau ou des professeurs afin que nous trouvions ensemble une solution.

IV – PRESENCE/RETARD

Toute absence doit être excusée, soit au professeur la semaine suivante, soit par l'intermédiaire d'un(e) ami(e) du cours ou par mail à l'adresse suivante : bureau@tempsdancedelordre.fr

Nous vous rappelons également que **l'assiduité aux cours est obligatoire**. En cas d'absences/retards répétés non excusés, **le bureau se réserve le droit d'exclure l'élève des cours sans remboursement de la cotisation**.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces quelques règles afin que les cours se déroulent au mieux pour nos élèves ainsi que dans le but de préparer **le gala**. Un élève qui s'engage pour le gala doit être présent à tous les cours et répétitions. **Sauf cas de force majeure, le bureau se réserve le droit de refuser la participation au gala d'un élève trop absent et de refuser l'inscription l'année suivante d'un élève absent au gala sans raison valable.**

Les parents de jeunes enfants devront prévoir le temps d'un **passage aux toilettes avant le début du cours** pour ne pas interrompre celui-ci (dans la mesure du possible naturellement).

V – ABSENCE DES PROFESSEURS

Dans la majorité des cas, en cas de d'absence maladie d'un professeur, nous ferons en sorte de trouver un professeur remplaçant. Si malheureusement aucun remplacement n'était assuré **au-delà de 2 cours**, nous rembourserons les cours manqués aux adhérents sur la base des 32 cours cotisés.

VI - SEMAINE SANS COURS

La cotisation annuelle est basée sur 32 semaines de cours entre le 9 septembre 2024 et le 21 juin 2025.
AUCUN COURS pendant les vacances scolaires et la semaine de l'Ascension

Le Bureau de Temps Danse de l'Erdre